

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2011**

**PROCES VERBAL**

L'an deux mil onze, le quatorze juin  
le Conseil Communautaire de la **Communauté de Communes des Vallées du Cristal** étant réuni à la salle des fêtes de FLIN après convocation légale le 08 juin 2011

Toutes les communes sont représentées sauf la commune de Veney.

Nombre de membres présents : 46 en début de séance – A partir du 5<sup>ème</sup> point 47 + 1 pouvoir soit 48 votants

**Pouvoir** : Jean Marie LARDIN donne pouvoir à Dominique ALISON

**Excusés** : Olivier LEGROS – Olivier THIERY remplacé par Jeanine BAILLET – Alain THIERY remplacé par Philippe BREGÉOT – Philippe ROITEL remplacé par Lise FAGOT – Jean Marie LARDIN Anne Marie FRANC remplacée par Jacques FORTIER – Audrey FINANCE – Christian TISSOUX – Denis KRYSZ – Bernard RATEAU

Monsieur Cédric PERRIN a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président procède à la présentation des décisions prises en séance de bureau depuis le dernier conseil communautaire conformément à l'article 52-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

**BUREAU DU 24 05 2011**

**DECISION 2011/18**

**Organisation d'un spectacle de fin d'année par le service périscolaire de la CCVC**

Validation du projet de spectacle – engagement de la commande auprès de l'association Balle et Arts pour un montant de 650 000 €TTC

**DECISION 2011/19**

**Signature d'une convention de partenariat entre la Mutuelle du Château et la CCVC pour la promotion du Pôle Bijou**

Validation de la convention partenariale

**DECISION 2011/20**

**Attribution du marché pour la réalisation d'une étude de faisabilité, positionnement préalable à la restructuration de la piscine intercommunale**

Autorisation au Président à signer le marché avec la société AEMCO , jugée mieux disante pour un montant de 25 520.00 € HT .

**DECISION 2011/21**

**Financement d'une étude de positionnement préalable à la restructuration de la piscine intercommunale**

Solliciter des financements auprès des partenaires (conseil général, conseil régional) afin de financer l'étude (AEMCO)

**DECISION 2011/22**

**Attribution du marché de création du site internet de la CCVC**

Autorisation au Président à signer le marché avec la Société VERANIS, jugée mieux disante pour un montant de 9 430.00 € HT (2 options)

**DECISION 2011/23**

**Signature d'une convention de mise à disposition de personnel avec le centre de gestion**

Autorisation au Président à signer la convention

**DECISION 2011/24**

**Demande de subvention suivi animation OPAH 2<sup>ème</sup> année**

Autorisation au Président à solliciter le concours financier du conseil régional dans le cadre d'un plan de financement établi. (montant total de la dépense : 34 479 €)

**DECISION 2011/25**

**Demande de subvention mesures d'accompagnement OPAH 2<sup>ème</sup> année**

Autorisation au Président à solliciter le concours financier du conseil régional dans le cadre d'un plan de financement établi (montant total de la dépense : 76 600 € )

**DECISION 2011/26**

**Demande de subvention pour l'achat de composteurs individuels**

(Prix de revente au public à 25 € )

Sollicitation du concours financier de l'ADEME dans le cadre d'un plan de financement défini. La subvention de l'ADEME porte sur 50 % du montant HT restant à la charge de la collectivité.

**DECISION 2011/27**

**Demande d'une subvention de l'OMS de Baccarat pour l'organisation « Aux stades citoyens »**

Subvention exceptionnelle de 1 000 €

**DECISION 2011/28**

**Demande de subvention de l'association FISH BONE pour l'organisation d'une manifestation musicale**

Subvention de 600 € accordée

**DECISION 2011/29**

**Modification de prix Boutique**

Nouveaux tarifs Musée d'Hercule

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande à l'assemblée si des observations sont à formuler quant au procès-verbal du conseil communautaire du 19 AVRIL 2011.

Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

**Avant d'aborder la séance, le Président propose d'inscrire à l'ordre du jour les points suivants :**

- Attribution de subvention pour les habitants de la communauté de communes pour l'obtention du BAFA/BAFD
- Attribution d'une subvention de 500 € au collège de Baccarat
- Versement d'une subvention au Relais Familles de Fontenoy la Joute
- Autorisation de signature électronique en vue d'un avenant consolidé avec Eco-Folio
- Modification demande de subventions Pôle Bijou investissement 2011

**ORDRE DU JOUR**

- 1 – Présentation du rapport public annuel sur l'élimination des déchets
- 2 – Fixation des tarifs de cantine et garderie périscolaire
- 3 - Fixation des tarifs de la piscine intercommunale
- 4 – Acquisition d'une parcelle de la zone d'activité Humbépaire pour la création d'une recyclerie intercommunale et l'extension de la déchetterie
- 5 – Adoption d'une décision modificative au BP 2011 pour l'achat d'une parcelle de la zone d'activité Humbépaire
- 6 – Création de 3 postes pour porter le nombre de représentants au bureau communautaire à 26 membres
- 7 – Vote de 3 représentants au Bureau Communautaire si adoption du point 6
- 8 – Attribution du marché de création d'un sentier bords de Meurthe entre Thiaville et Lachapelle
- 9 – Information sur la réglementation intercommunale et les transferts possibles du pouvoir de police
- 10 – Information sur le déroulement et modalités de l'étude pré-opérationnelle de la piscine intercommunale
- 11 – Information sur le projet de développement de l'entreprise (Présentation par Jean Paul FRANCOIS, Maire de Flin)
- 12 – Information sur l'étude de réhabilitation de la passerelle du breuil d'Azerailles (Présentation conjointe par Jean Paul FRANCOIS et Rose Marie FALQUE)
- 13 – Engagement de l'opération composteurs

**1 – Présentation du rapport public annuel sur l'élimination des déchets**

A l'instar de l'eau et de l'assainissement, les conditions d'exécution du service de l'élimination des déchets doivent faire l'objet d'un rapport annuel présentant une série d'indicateurs techniques et financiers relatifs à la collecte et au traitement conformément au décret 2000-404 du 11 mai 2000. Le contenu de ce rapport sera adressé aux Maires des communes membres de l'EPCI qui devront le présenter dans leurs conseils municipaux respectifs avant le 30 septembre 2011.

Sur proposition du Président et entendu le rapport de Louis DURUPT, Vice -Président délégué aux ordures ménagères,

Vu les statuts de la CCVC et notamment la compétence ordures ménagères,

Considérant le rapport public 2010 présenté en séance et les articles du Code général des collectivités territoriales s'y rapportant

Le conseil communautaire DECIDE à l'unanimité d'approuver le rapport public relatif à la gestion des ordures ménagères de l'année 2010.

## **2 – Fixation des tarifs de cantine et garderie périscolaire**

Vu les statuts de la CCVC et notamment la compétence cantine/garderie,

Sur proposition du Président et entendu le rapport de Jean Luc DEMANGE, Vice-Président délégué,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré

DECIDE d'adopter les régimes de tarification suivants ci-dessous à compter de la rentrée scolaire 2011-2012 selon différentes tranches de revenus :

### Rappel des tranches :

- Tranche A : Revenus nets imposables compris de 0 à 15 000 €  
 Tranche B : Revenus nets imposables compris de 15 000 à 25 000 €  
 Tranche C : Revenus nets imposables supérieurs à 25 000 €

### Fixation des tarifs : garderie/périscolaire

- Tranche A : 1.10 € /heure  
 Tranche B : 1.30 € /heure  
 Tranche C : 1.55 € /heure

ET

### Fixation des tarifs des cantines scolaires

	Prix repas	Prix de garde horaire	Prix aux familles
Tranche A	3.30 €	1.60 €	4.90 €
Tranche B	3.30 €	1.90 €	5.20 €
Tranche C	3.30 €	2.30 €	5.60 €

*(1h30 de garde est facturée)*

Les tranches de revenus susvisées sont appliquées.

Vote : 43 voix pour  
 1 voix contre  
 2 abstentions

### **3 - Fixation des tarifs de la piscine intercommunale (sauf écoles CCVC)**

Sur proposition du Président et entendu le rapport de David BEGNENE, Vice-Président en charge de la piscine,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- une augmentation minimale de l'ensemble des tarifs CCVC conformément au tableau sous visé
- une augmentation de l'ensemble des tarifs pour les utilisateurs hors CCVC
- de fixer à 3 € par enfant et par séance l'accès à la piscine pour le public des collèges

Ces tarifs entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

SERVICE - DESIGNATION	DATE MONTANT CC
<b>PISCINE - ENTREE</b>	
ADULTE CCVC	<b>2,75</b>
ADULTE HORS CCVC	<b>3,75</b>
ENFANT < 6ans CCVC	<b>1,10</b>
ENFANT < 6ans HORS CCVC	<b>1,65</b>
ENFANT de 6 à 16 ans CCVC	<b>1,30</b>
ENFANT de 6 à 16 ans HORS CCVC	<b>2,50</b>
ETUDIANT CCVC	<b>2,00</b>
ETUDIANT HORS CC VC	<b>3,15</b>
GRUPE CCVC / ASSOCIATIONS / ADULTES	<b>1,30</b>
GRUPE CCVC / ASSOCIATIONS / ENFANTS (sauf écoles)	<b>0,65</b>
GRUPE / ASSOCIATIONS / HORS CCVC (sauf écoles)	<b>2,50</b>
ECOLES CCVC	<b>2,10</b>
ECOLES HORS CCVC	<b>3,00</b>
VISITEURS et ACCOMPAGNATEURS	<b>1,10</b>
COMITE D'ENTREPRISE	<b>2,30</b>
CARNET de 12 billets ADULTE CCVC	<b>27,50</b>
CARNET de 12 billets ADULTE HORS CCVC	<b>37,50</b>
CARNET de 12 billets ENFANT < 6ans CCVC	<b>11,00</b>
CARNET de 12 billets ENFANT < 6ans HORS CCVC	<b>16,25</b>
CARNET de 12 billets ENFANT de 6 à 16 ans CCVC	<b>13,20</b>
CARNET de 12 billets ENFANT de 6 à 16 ans HORS CCVC	<b>25,00</b>
CARNET de 12 billets ETUDIANT CCVC	<b>20,00</b>
CARNET de 12 billets ETUDIANT HORS CCVC	<b>31,25</b>
CARNET de 12 billets COMITE D'ENTREPRISE	<b>33,00</b>
ENTREE PISCINE + SAUNA CCVC	<b>5,50</b>
ENTREE PISCINE + SAUNA HORS CCVC	<b>8,15</b>
GRUPE SCOLAIRE COLLEGIEN CCVC par enfant	<b>3,00</b>
GRUPE SCOLAIRE COLLEGIEN HORS CCVC par enfant	<b>3,00</b>

Vote : 46 voix pour

#### **4 – Fixation des tarifs de la piscine intercommunales : Ecoles CCVC**

Sur proposition du Président et entendu le rapport de David BEGNENE, Vice-Président en charge de la piscine,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

DECIDE

- de fixer à 2.10 € par enfant et par séance l'accès à la piscine pour les écoles relevant du territoire de la CCVC
- d'envoyer la facturation aux communes concernées

Ces tarifs entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Vote : 25 voix pour

1 abstention

20 voix contre

#### **5 – Acquisition d'une parcelle de la zone d'activité Humbépaire pour la création d'une recyclerie intercommunale et l'extension de la déchetterie (éléments de fréquentation en annexe)**

Vu les compétences de la CCVC et notamment la compétence ordures ménagères et assimilés,

Considérant le projet d'extension de la déchetterie et de création d'une recyclerie,

Considérant que la parcelle voisine à la déchetterie intercommunale a été proposée à la vente,

Sur proposition du Président et entendu le rapport de Louis DURUPT, Vice-Président en charge des OM et assimilés,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE :

- d'acquérir la parcelle lot n°1 de la zone d'activité Humbépaire en cours de division cadastrale pour une superficie approximative de 4 300 m<sup>2</sup> **au prix de 5.50 € HT le m<sup>2</sup>** soit un montant estimé à 25 000 €, hors honoraires
- Les frais de division de parcelle seront supportés par le Syndicat Baccarat/Bertrichamps
- Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

Vote : 48 voix pour

**6 – Adoption d’une décision modificative au BP 2011 pour l’achat d’une parcelle de la zone d’activité Humbépaire**

Sur proposition du Président et entendu le rapport de Christian GEX, délégué aux finances,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l’unanimité DECIDE d’adopter la décision modificative n°1 au BP 2011 Ordures Ménagères,

Dépenses d’investissement BP OM 2011

	BP 2011	DM	TOTAL
Art 2315 immobilisation en cours	219 646.00	- 30 000.00	189 646.00
Art 2111 Terrains nus	-	30 000.00	30 000.00

Vote : 48 voix pour

**7 – Création de 3 postes pour porter le nombre de représentants au bureau communautaire à 26 membres**

Vu les statuts de la CCVC,

Considérant l’article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et que le nombre de délégués composant le bureau est librement déterminé par l’organe communautaire,

Considérant les 3 demandes officielles sollicitant la création de sièges au bureau communautaire,

Considérant l’avis favorable du bureau,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré DECIDE de

- porter le nombre de représentants au bureau communautaire à 26 représentants

Vote : 47 voix pour

1 voix contre

0 abstention

**8 – Vote de trois représentants supplémentaires au bureau communautaire si adoption du point 6**

Considérant la décision du conseil communautaire à porter le nombre de représentants au bureau communautaire à 26 membres,

Sur proposition du Président et entendu son rapport, et après qu’il ait procédé au recensement des candidats en séance,

Vu l'article 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

PROCEDE au scrutin secret à la désignation des 3 membres supplémentaires au bureau communautaire soit :

Bernard MICLO : 38 voix

Lorène LICHY : 30 voix

Olivier LEGROS : 30 voix

### **9 – Attribution du marché de création d'un sentier de découverte des bords de Meurthe entre Thiaville et Lachapelle**

La CCVC a procédé à une consultation réalisée sous la forme d'un marché à procédure adaptée afin de retenir un bureau d'études pour la définition d'un sentier de découverte des bords de Meurthe.

Sur proposition du Président et entendu le rapport de Madame Rose Marie FALQUE, Vice-Présidente déléguée,

Considérant la position de la commission d'ouverture des plis,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE

- de retenir le cabinet **Espaces et Territoires** jugé mieux disant pour un montant de **6607.50 € HT**

- d'autoriser le Président à signer tout document relatif au marché.

Vote : 48 voix pour

### **10 – Information sur la réglementation intercommunale et les possibilités de transfert du pouvoir de police au Président de la Communauté de Communes**

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriale,

L'article 63 du chapitre 3 du titre 3 stipule : « sans préjudice de l'article L2212-2 et par dérogation à l'article L2224-16, lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est compétent en matière d'élimination des déchets ménagers, les maires des communes membres de celui-ci transfèrent au Président de cet établissement les attributions lui permettant de réglementer cette activité... »

L'article de loi est annexé au présent rapport.

### **11– Information sur le déroulement et modalité de l'étude pré-opérationnelle de la piscine intercommunale**

David BEGNENE, Vice-Président délégué à la piscine présente un compte-rendu de la réunion du mercredi 1<sup>er</sup> juin réunissant les différentes structures intercommunales et le bureau d'étude AEMCO.



**12 – Information sur le projet de développement de l'entreprise Passeport prévention (Présentation par Jean Paul FRANCOIS, Maire de Flin)**

La CCVC a été officiellement saisie par l'entreprise passeport prévention qui envisage de créer sur la commune de Flin une structure d'hébergement et d'accueil en lien avec le pôle mécanique de Chenevières.

Une présentation du projet et de l'entreprise est effectuée en séance.

**13 – Information sur l'étude de réhabilitation de la passerelle du breuil d'Azerailles (Présentation par JP FRANCOIS et RM FALQUE)**

Une étude d'esquisse a été conduite par les étudiants de l'ESSTIN sur la passerelle du breuil d'Azerailles. Une présentation synthétique du travail réalisé est présentée en séance.

**14 - Engagement de l'opération composteur**

Le marché de fourniture des composteurs a été attribué par le groupement de commandes. Louis DURUPT présente les modalités de l'opération travaillées par la commission Propreté ainsi que la campagne de compostage.

**15 – Attribution de subvention pour les habitants de la communauté de communes pour l'obtention du BAFA/BAFD**

Les travaux menés en commission jeunesse ont mis en évidence les difficultés qui sont rencontrées par les associations organisatrices de centres de loisirs pour recruter des personnes qualifiées pour les centres estivaux. Le besoin criant s'agissant du recrutement de titulaires du BAFA. Ces qualifications sont pourtant indispensables pour permettre l'ouverture des centres. De ce fait, certaines associations ont été contraintes d'annuler l'ouverture du centre de loisirs en dernière minute, faute d'avoir pu satisfaire à ces obligations de qualification.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE de soutenir financièrement les personnes qui souhaitent passer ces diplômes dans les conditions suivantes :

- Immobilisation d'une enveloppe de 3 300 € dans le cadre du service budgétaire « Jeunesse » adopté dans le cadre du BP 2011. Ce dispositif sera reconduit au cours des exercices ultérieurs.
- Verser, en priorité, une aide de 100 % des coûts de formation pédagogique du BAFA déduction faite des autres aides auxquelles le demandeur peut prétendre, dans la limite de l'enveloppe budgétaire sus citée.
- Assortir l'aide d'un engagement du demandeur d'intervenir en priorité sur les accueils de loisirs du territoire pendant 4 ans. Cet engagement prendra la forme d'un contrat signé par le demandeur ou son représentant légal si le demandeur est mineur et au sein duquel le demandeur s'oblige à rembourser toute ou partie de la subvention si l'engagement d'intervenir au sein d'un accueil de loisirs du territoire pendant 4 ans n'est pas tenu.

- Verser une aide de 50 % des coûts de formation pédagogique du stage de base du BAFA déduction faite des autres aides auxquelles le demandeur peut prétendre, dans la limite de l'enveloppe budgétaire sus citée. Les stages de perfectionnement ne seront pas soutenus.
- Assortir l'aide de la condition que le bénéficiaire soit déjà retenu pour effectuer un stage pratique sur un centre de loisirs du territoire.

Vote : 48 voix pour

#### **16 – Attribution d'une subvention de 500 € au Collège de Baccarat**

Considérant que la chorale du collège a mené des actions d'animations du territoire dignes d'être soulignées, notamment en se produisant sur les communes d'Azerailles, de Flin et de Merviller. Dans ce cadre et dans la philosophie générale d'encourager et de féliciter ce genre d'initiative,

Sur proposition du Président et entendu le rapport de Madame Rose Marie FALQUE, Vice-Présidente

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE

d'accorder une subvention de 500 € au Collège de Baccarat afin de contribuer au financement d'une sorte de 70 enfants membres de la chorale sur le site de Sion.

Vote : 48 voix pour

#### **17 – Versement d'une subvention au Relais Familles de Fontenoy la Joute**

Les travaux de la commission jeunesse ont permis de réorienter la politique de soutien de la communauté de communes envers les associations organisatrices de centre de loisirs en remplaçant l'aide financière octroyée jusqu'alors (50 € par semaine d'ouverture + 7 centimes par heure enfant) par un soutien beaucoup plus concret qui consiste à associer ces centres au programme de sorties organisées par l'accueil de loisirs du service jeunesse de la communauté de communes conjugué à une prise en charge financière complète par cette dernière.

Dès cet été, les enfants inscrits auprès des centres de loisirs associatifs du territoire pourront donc bénéficier d'une sortie hebdomadaire et pour laquelle le prix du transport et des entrées aux sites visités seront pris en charge par le budget de la communauté de communes.

Dans le cadre des petites vacances (hiver et pâques), seule l'association Relais Familles de Fontenoy la Joûte organise un centre de loisirs avec sorties. Ces dernières ont été payées directement par l'association.

Par souci d'équité, il vous est proposé, faute d'avoir payé directement ces sorties comme cela devient l'usage, de verser une subvention à l'association pour un montant correspondant aux coûts de transport et d'entrées de ces sorties à savoir :

Subvention portant sur la sortie du Relais Familles pendant les vacances d'hiver à Plainfaing :

Transport : 244 €

Entrées : 70 €

Total : 314 €

Subvention portant sur la sortie du Relais Familles pendant les vacances de pâques à Fraisvertuis :

Transport : 160 €

Entrées : 714 €

Total : 874 €

Soit une subvention totale de 1188 €.

Sur proposition du Président et entendu le rapport de David BEGNENE le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE

De verser une subvention d'un montant de 1 188 € à l'Association Relais Familles de Fontenoy la Joute.

Vote : 48 voix pour

### **18 - Autorisation de signature électronique en vue d'un Avenant consolidé avec Eco Folio**

La filière des papiers graphiques s'est organisée pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur et ainsi participer à la fin de vie de ses produits. Un éco organisme, Eco Folio, auquel adhère déjà la CCVC a été créé et agréé par les pouvoirs publics pour assumer cette responsabilité. Eco Folio propose un avenant consolidé. Les principales modifications sont les suivantes :

- Le taux conventionnel de présence de folios présents dans la sorte 1.11 et éligibles au soutien au recyclage est désormais de 50 % pour toutes les collectivités. Il n'y a plus de référence au milieu territorial de la collectivité.
- La sorte 1.11 reste la référence unique pour les soutiens au recyclage des papiers et une seule sorte peut être déclarée.
- Les seuils de valorisation des OMR ont été définis
  - Le traitement thermique des OMR avec valorisation énergétique est éligible au soutien à la valorisation lorsque la performance énergétique dépasse le seuil de 0,2.
  - 60 % des papiers présents dans un flux d'OMR et entrant dans une installation de compostage sont considérés comme valorisés si le compost produit répond aux normes en vigueur.
- La signature électronique du présent avenant permettra de dématérialiser l'ensemble des relations avec l'éco organisme.
- L'avenant entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et sera applicable aux tonnages 2010.

Dans ce cadre, il vous sera proposé d'autoriser le président à signer électroniquement l'avenant consolidé à la convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets de papiers graphiques visés par le dispositif légal avec Eco Folio.

Sur proposition du Président et entendu le rapport de Louis DURUPT Vice- Président

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

AUTORISE le Président à signer électroniquement l'avenant consolidé à la convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets de papiers graphiques visés par le dispositif légal avec Eco Folio.

Vote : 48 voix pour

### **19- Modification demande de subventions pole bijou investissement 2011 :**

Le Président rappelle le programme d'investissement 2011 de l'aménagement du premier étage du pôle bijou.

Considérant que la Communauté de Communes des Vallées du Cristal a déposé en septembre 2010, une demande de subvention au titre du contrat territorial de Développement Durable du Lunévillois, sur le fond Départemental de Développement Territorial, part Territoriale, au niveau de la Dotation d'Appui aux Projets de Territoire du Conseil Général de Meurthe et Moselle, pour un coût d'opération de 116 670 € HT,

Etant donné que le montant de l'ensemble des devis s'élève à 107 011.89 € HT

Sur proposition du Président et entendu son rapport, le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE de

MODIFIER la sollicitation des subventions afférentes auprès du CG 54 sur la ligne DAPRO territoriale et DII du Conseil Général en vue de soutenir le programme d'investissement 2011 de l'aménagement du premier étage du pôle bijou.

Vote : 48 voix pour

### **20 – Signature des marchés pour l'aménagement du premier étage du Pôle Bijou**

Considérant le projet d'aménagement du premier étage du bâtiment Pôle Bijou Galerie,  
Considérant la consultation réalisée sous la forme d'un MAPA avec procédure de dématérialisation,  
Considérant la position de la Commission d'ouverture des plis,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues conformément au tableau ci-joint :

Lots	Désignation	Entreprises	Montants marché HT
1	Maçonnerie-Démolition	Ste Pôle Bâtiment	7 569.78 €
2	Plâtrerie – Faux plafonds	Idéal Plafond	14 125.20 €
3	Menuiserie	Keller	31 102.65 € + 3 216.00 € = 34 318.65 €
4	Electricité	Crouvezier Wutscher	9 931.50 €
5	Plomberie	Ronquy	1 300.00 €
6	Sols souples	Robey	3 833.90 €
7	Peinture	Rousseau	7 524.92 €

Vote : 48 voix pour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 40.